



CH-3003 Bern POST CH AG  
BAG; ANM

Aux médecins

Bern, le 25 juillet 2022

## Informations concernant l'élargissement de la distribution de Paxlovid® pour le traitement des personnes atteintes de COVID-19 à partir du 27 juillet 2022

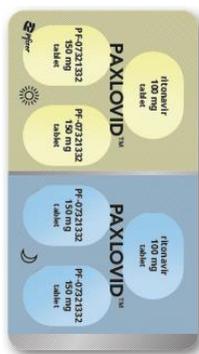
Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à **partir du 27 juillet 2022**, en Suisse, le médicament oral Paxlovid® (nirmatrelvir [PF-07321332] / ritonavir) peut désormais<sup>1</sup> être prescrit par tous les médecins en respectant les [critères de la Société Suisse d'Infectiologie \(SSI\)](#). Il peut être remis directement par les médecins auto-dispenseurs ou par les pharmacies sur présentation d'une ordonnance.

Le 15 juin 2022, Swissmedic a autorisé Paxlovid® pour une durée limitée. Paxlovid® est utilisé pour le traitement ambulatoire des patients atteints d'une infection confirmée au COVID-19 et présentant un risque accru d'évolution grave. La prescription ou la remise à titre prophylactique ne sont pas autorisées.

Les critères détaillés permettant de déterminer quels patients peuvent bénéficier de ces traitements ont été élaborés par la Société Suisse d'Infectiologie (SSI). Vous en trouverez [la liste de critères](#) sur le site web de l'OFSP [COVID-19 : approvisionnement en médicaments importants](#).

Les interactions médicamenteuses sont fréquentes avec Paxlovid® et doivent être vérifiées avant chaque prescription, p. ex. à l'aide de [l'information professionnelle](#) ou d'un outil de vérification des interactions entre médicaments ([site web de l'université de Liverpool](#)). Veuillez noter que, le 20 juillet, 2022, Pfizer a émis une [Direct Health Care Professional Communication \(DHPC\) concernant le Paxlovid®](#) à l'intention de toutes les parties prenantes.



Paxlovid® est une combinaison de deux principes actifs : nirmatrelvir [PF-07321332] et ritonavir, qui se présentent sous la forme de comprimés séparés dans un même emballage. Paxlovid® est soumis à ordonnance (liste A). Le dosage recommandé est de 300 mg de nirmatrelvir [PF-07321332] (deux comprimés roses à 150 mg chacun) et 100 mg de ritonavir (un comprimé blanc à 100 mg) à prendre simultanément toutes les 12 heures, pendant 5 jours. Un comprimé pelliculé de nirmatrelvir [PF-07321332] mesure environ 17,6 mm x 8,6 mm, tandis qu'un comprimé de ritonavir fait 17,1 mm x 9,1 mm. Les comprimés ne doivent pas être mâchés, divisés ou écrasés. Paxlovid® peut être pris indépendamment des repas.

<sup>1</sup> Dans une première phase qui avait débuté le 20 mai 2022, la remise de Paxlovid® ne pouvait être effectuée que par les centres désignés par les cantons pour le traitement du COVID-19.

Pour plus d'information sur Paxlovid®, en particulier le dosage, les interactions médicamenteuses et les effets secondaires, veuillez consulter l'information professionnelle sur [swissmedicinfo.ch](http://swissmedicinfo.ch). Vous y trouverez également la DHPC de Pfizer.

La Confédération prend en charge le coût du Paxlovid® pour le traitement ambulatoire des infections confirmées au coronavirus (COVID-19), sous réserve des [critères SSI](#) et tant que ce médicament n'est pas pris en charge par l'assurance obligatoire des soins.

### **Remarques concernant la commande, la remise le week-end et le stockage de Paxlovid®**

Les modalités sont détaillées dans le document intitulé « [Commande jusqu'à facturation "Paxlovid®" Médecins auto-dispensateurs](#) ».

La remise de Paxlovid® ne peut se faire que sur présentation d'une ordonnance médicale et sous réserve du respect des critères SSI. Une remise à titre préventif à des personnes ne présentant pas d'infection confirmée au COVID-19 n'est ni prévue ni autorisée. De même, aucun stock de Paxlovid® ne doit être constitué dans les pharmacies ou les cabinets médicaux. Seuls les centres cantonaux ou les sites de remise en cas d'urgence peuvent le faire et, en cas de péremption, se faire rembourser ces médicaments (cinq emballages au maximum) par la Confédération.

Les commandes peuvent être passées auprès d'Alloga SA du lundi au vendredi jusqu'à 13 h 30 à l'aide du [formulaire de commande](#), pour une livraison le jour suivant (ou le lundi pour les commandes effectuées le vendredi).

La prise de Paxlovid® devrait commencer dans les cinq jours suivant le début des symptômes. Par conséquent, le délai de livraison peut être trop long pour les commandes passées juste avant le week-end. Le cas échéant, les patients doivent être adressés directement au centre cantonal de remise d'urgence ([liste de ces sites](#)).

Vous trouverez de plus amples informations sur [le site web de l'OFSP COVID-19 : approvisionnement en médicaments importants](#).

Nous nous tenons également à votre disposition en cas de question : [HMR\\_COVID@bag.admin.ch](mailto:HMR_COVID@bag.admin.ch)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

<p>Dr Patrick Kehl Responsable du groupe Situation de crise</p> <p>Centre de compétence pour la sécurité de l'approvisionnement</p> <p>Copie à : Cantons et Secrétariat général de la CDS</p>	
---	--